

COMPTE RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 08 décembre 2020

Date de convocation : 06 décembre 2020

Date d'affichage : 06 décembre 2020

Nombre de conseillers

Elus : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt, le mardi huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand M. Jouanny, Mme Blanchet, Mme Brebion, M.Toreau, M.Dutertre, Mme Roux, M. Laloue, Mme Pasquet , Mme Duluard, M. Lehoux, M. Suire.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Lefranc, pouvoir donné à M. Suire
Mme Fratter, pouvoir donné à Mme Blanchet

Absents :

Secrétaire de séance : M. Lehoux

Réunion du 10 novembre : pas de remarques

ORDRE DU JOUR :

- Aménagement voirie 16-18 rue de la Mairie : choix de l'entreprise
- Recensement longueur voirie communale pour DGF 2022
- Indemnité du Prêtre

AMENAGEMENT VOIRIE
Bâtiment 16 et 18 rue de la mairie

Suite à l'appel d'offres, 8 entreprises ont répondu.

Suite à une 1^{ère} analyse du Maître d'œuvre, 4 entreprises ont été auditionnées

Suite à la 2^{ème} analyse, la commission d'appel d'offres s'est réunie le samedi 28 novembre 2020 pour avis.

Monsieur le Maire présente au conseil :

- Le plan d'aménagement (voirie, assainissement, chemins piétonniers, pavés et espaces verts)
- L'analyse des offres

- Les modèles de pavés.

Dans le 2^{ème} chiffrage, la plateforme (20 000 € HT) et le chemin piétonnier pour accéder ont été supprimés. Prévision d'une longueur supplémentaire de réseau d'assainissement et évacuation de la citerne à gaz.

M. le Maire et la commission d'appel d'offres proposent de retenir la proposition financière de HRC pour un montant HT de 159 515.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise HRC pour un montant de 159 515.29 € HT soit 191 418.34 € TTC

Après échanges sur le dossier, il est proposé finalement de prévoir une plateforme d'environ 50 m² en enrobé noir pour réaliser un jeu ludique en peinture. Le projet est en cours de réflexions et des devis seront demandés à l'entreprise.

Démarrage prévisionnel des travaux : 18 janvier 2021

Offre tarifaire pour la mission CSPPS (sécurité et protection de la santé) niveau 3 : 890.00 € HT soit 1 068.00 € TTC

Le conseil donne son accord

MISE A JOUR **DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2006 et approuvée par délibération du conseil municipal du 21 septembre.

Cette mise à jour avait permis d'identifier **9939 mètres** de voies

Le maire rappelle que le conseil municipal a décidé de classer certaines voies communales.

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies des nouveaux lotissements, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Le maire propose d'approuver le classement des voies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Le conseil municipal, à l'unanimité se prononce pour le classement des voies suivantes :

LOTISSEMENT DU ROUX	METRES
Rue des roseaux	203
Impasse Reine des près	23
Impasse des Joncs	26
Impasse des Nénuphars	37
Rue des Iris	160
Impasse des primevères	48
Total	497

LOTISSEMENT DE LA BRUYERE	METRES
Rue Jean Racine (en partie)	160
Rue Blaise Pascal	207
Impasse Molière	30
Impasse Montaigne	20
Impasse Baudelaire	43
Impasse Rabelais	29
Impasse Scarron	41
Rue Georges Sand	269
Total	799

Total	1296
--------------	-------------

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 9939 mètres+ 1296 mètres soit un total de **11 235 mètres**

INDEMNITE DU PRETRE

Monsieur le Maire propose une indemnité de 125.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à scrutin ordinaire

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'un montant de 125.00 € à Monsieur l'Abbé Louis LESACHER, correspondant aux indemnités de l'année 2020.

AFFAIRES DIVERSES

1) Entretien des espaces verts des zones de l'Etoile I et II

Le contrat avec Leroy Paysages se termine le 31/12.

Appel d'offre lancé le 13 novembre 2020 pour réceptions des offres le 07 décembre 2020.

4 entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire présente les offres.

Après analyse et avis de la commission appel d'offres, le dossier sera présenté au conseil municipal dans sa séance du 12 janvier 2021.

La séance est levée à 23h33